

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité Syndical	197
En exercice	197
Qui ont pris part à la délibération	101

L'an deux mille quinze

et le 04 décembre

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation

27 novembre 2015

Date d'affichage

04 décembre 2015

Objet de la Délibération

**AMORTISSEMENT
DES ACQUISITIONS
2015****VOTE :****POUR : 101****CONTRE : 0****ABSTENTIONS : 0****DELIBERATION
N° 2015-11****AMORTISSEMENT DES ACQUISITIONS 2015****BUDGET PRINCIPAL :**

Réalisation d'un revêtement en enrobé dans la cour pour un montant total T.T.C. de 7.578,00 € - amortissement sur 20 ans à compter de 2016 soit un amortissement annuel de 378,90 €.

Un portillon d'entrée et clôture pour un montant total T.T.C. de 8.368,92 € - amortissement sur 20 ans à compter de 2016 soit un amortissement annuel de 418,45 € de 2016 à 2034 et de 418,37 € en 2035.

Deux ordinateurs DELL OPTIPLEX 3020, un ordinateur portable DELL INSPIRON 17-5748 complets pour un montant T.T.C. de 4.828,08 € - amortissement sur 5 ans soit un amortissement annuel de 965,62 € de 2016 à 2019 et de 965,60 € en 2020.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :

Un relevé portable NOMAD durci IP 68 y compris logiciels et appareil de télérelève pour un montant total H.T. de 5.644,50 € - amortissement sur 5 ans à compter de 2016 soit un amortissement annuel de 1.128,90 €.

Un récepteur AQUAPHON A 200 pour un montant total H.T. de 4.996,90 € - amortissement 5 ans à compter de 2016 soit un amortissement annuel de 999,38 €.

BUDGET ANNEXE SPANC :

Un ordinateur portable DELL VOSTRO 3549 y compris logiciels pour un montant total H.T. de 1.677,00 € - amortissement sur 5 ans à compter de 2016 soit un amortissement annuel de 335,40 €.

Deux tablettes DELL VENUE 11 Pro 7140 pour un montant total H.T. de 2.130,00 € - amortissement sur 5 ans à compter de 2016 soit un amortissement annuel de 426,00 €.

Le Comité Syndical, par 101 voix pour et 0 voix contre, accepte ces dispositions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Bernard BESTELaprès dépôt en Sous-
préfecture

Le :

et publication ou notification

du : 04 décembre 2015

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.